



## COMMUNE DE BÈGLES

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Bègles soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L123-19 du code de l'environnement la demande de permis de construire relatif au :

### **Projet immobilier composé d'un ensemble immobilier situé Avenue Alexis Capelle à Bègles (ilot 1)**

Ce projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier mixte composé de 10 bâtiments (16 999 m<sup>2</sup> de surface de plancher) comprenant une résidence étudiante (180 chambres), d'une résidence de service pour jeunes actifs (270 chambres), de commerces, d'un local d'activité et de serres en toiture.

Ce projet ayant donné lieu à une évaluation environnementale après examen au cas par cas, il fait l'objet de la procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment la demande de permis de construire précitée, l'étude d'impact liée au projet, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis. Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, les décisions pouvant être adoptées sont la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) ou le refus du permis de construire. L'autorité compétente pour statuer est M. le Maire de Bègles.

La participation du public se déroulera par voie électronique, à partir de la page internet <https://www.mairie-begles.fr/actualite/appel-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/> dédiée à cet effet pendant une période de 31 jours consécutifs du :

**04 MARS 2024 au 04 AVRIL 2024 INCLUS**

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier du projet et consigner ses observations à partir de la page internet <https://www.mairie-begles.fr/actualite/appel-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/> dédiée à cet effet. A noter qu'un exemplaire papier du dossier pourra également être consulté sur rendez-vous à l'accueil du Service Urbanisme de la mairie de Bègles (Service urbanisme, Hôtel de Ville, 77 rue Calixte Camelle, 33130 Bègles).

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

VILOGIA Nouvelle Aquitaine, 280 boulevard Jean-Jacques Bosc, 33323 Bègles Cedex.

Monsieur Renaudin – 06 76 81 23 80 - [olivia.sainson@vilogia.fr](mailto:olivia.sainson@vilogia.fr) (contact assistante)

LP PROMOTION CIRCEE, 28 allée de Tourny 33000 Bordeaux

Monsieur Vallat - 06 81 01 30 43 – [etienne.vallat@lppromotion.com](mailto:etienne.vallat@lppromotion.com)

Des informations sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être obtenues auprès du Service Droit des Sols du Pôle Territorial Sud ([droiddessolssud@bordeaux-metropole.fr](mailto:droiddessolssud@bordeaux-metropole.fr)).

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront tenus à la disposition du public sur la page internet <https://www.mairie-begles.fr/actualite/appel-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/> pendant une durée de 3 mois.